

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 MARS 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles R2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu la consultation, re-lancée après une première consultation infructueuse, pour le lot n°1 concernant la Fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières et fourniture de chlorure de sodium de classe B.
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie le 9 mars 2023 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la SAS SAB (05400 LA ROCHE DES ARNAUD) pour le lot n°1 est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un accord-cadre à bon de commandes pour la fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières et la fourniture de chlorure de sodium de classe B, lot n°1 : Fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières de la ville de Gap avec la SAS SAB (05400 LA ROCHE DES ARNAUDS).

Article 2 :

Le lot n°1 de l'accord-cadre à bon de commandes est conclu pour la Ville de Gap, à compter de sa date de notification jusqu'au 28 octobre 2024 (date de fin du lot n°2).

L'accord-cadre est conclu pour un seuil maximum de 140 000 € HT.
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 14 MARS 2023

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 14.03.2023
Publié ou notifié le : 14.03.2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_03_132
Objet :	Accord-cadre à bon de commandes pour la fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières et la fourniture de chlorure de sodium de classe B, lot n°1 : Fourniture d'agrégats pour la construction des infrastructures routières de la ville de Gap avec la SAS SAB (05400 LA ROCHE DES ARNAUDS).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20230314-D2023_03_132-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230314-D2023_03_132-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_12363.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230314-D2023_03_132-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	69.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2023 à 15h30min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2023 à 15h30min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2023 à 15h38min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 mars 2023 à 15h38min27s	Reçu par le MI le 2023-03-14